

La **Réponse Accompagnée Pour Tous** (RAPT) est une démarche nationale dont l'objectif est de permettre à toute personne en situation de handicap de trouver des solutions d'accompagnement qui répondent à ses besoins et à ses choix de vie.

Pour atteindre cet objectif, un travail global a été engagé autour de 4 axes :



Accompagner la continuité des parcours de vie en développant le dispositif d'orientation permanent.



Transformer l'organisation de l'offre médico-sociale et améliorer la coordination des acteurs.



Développer l'accompagnement par les pairs et s'appuyer sur l'expérience des personnes en situation de handicap.



Accompagner le changement des pratiques professionnelles.

« Le seul but qui ait collectivement du sens, c'est le « zéro sans solution » : avoir toujours, pour chacune et chacun, une réponse accompagnée »

« L'objectif est de s'organiser, non pas pour bricoler des solutions au coup par coup, mais pour être collectivement en capacité de garantir que cela n'arrivera plus »

« L'orientation ne doit pas être un moment aux mains de quelques spécialistes, mais un processus permanent et collectif »

*Extraits du rapport Piveteau  
«Zéro sans solution». 2014*

La Réponse Accompagnée  
Pour Tous en Savoie



LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT  
GLOBAL (PAG)

Pour prévenir ensemble  
les ruptures de parcours  
des personnes en  
situation  
de handicap



Maison départementale des personnes handicapées de Savoie  
110 rue Sainte Rose - 73000 Chambéry  
Contact du référent PAG ☎ 04 79 75 39 95



Je suis une personne en situation de handicap.

**ET**

La MDPH m'a orienté vers un établissement médico- social mais :

- il n'y a pas de place disponible,
- je ne bénéficie pas d'une prise en charge adaptée
- j'ai des besoins complexes.



**ET**

J'ai cherché des solutions avec les personnes qui m'accompagnent... mais sans succès

J'adresse une **demande de plan d'accompagnement global** à la MDPH. Je trouve les informations nécessaires sur le site de la MDPH : [www.mdph73.fr](http://www.mdph73.fr), Rubrique « Mes démarches » Puis «Orientation vers établissement ou service pour enfant/adulte»



Si ma demande n'est pas recevable, je suis contacté, reçois un courrier qui m'explique pourquoi et me réoriente. Si ma demande est recevable, le **réfèrent plan d'accompagnement global** :

- me contacte,
- contacte les professionnels qui peuvent m'aider,
- évalue ma situation avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.



Si nécessaire, nous participons tous à une réunion organisée par la MDPH : il s'agit d'un **Groupe Opérationnel de Synthèse**.



Ensemble, nous construisons un **plan d'accompagnement global** :

- il définit mes engagements et ceux des professionnels pour que mes besoins soient couverts,
- il nomme la personne qui coordonne mon parcours.



Le **coordonnateur de parcours** :

- veille à la mise en oeuvre de mon plan d'accompagnement global,
- demande sa révision au référent plan d'accompagnement global si nécessaire.



Au bout d'un an, nous refaisons le point.

Mon PAG est actualisé ou clôturé si mes besoins sont couverts par une prise en charge adaptée.

